

LE PRÉSIDENT

Département Action Sociale, Educatrice, Sportive et Culturelle
N/Réf : IV/jst
Affaire suivie par Isabelle VOIX

Monsieur le Directeur général,

L'Association des Maires de France a réuni son groupe de travail petite enfance le 20 septembre dernier. Au cours de cette réunion a notamment été examinée par les élus l'application du décret du février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans avec la participation de monsieur Ibrahim MOUSSOUNI, adjoint au chef de bureau enfance et famille à la DGAS.

Les élus ont exprimé les remarques et souhaits suivants :

- Pénurie de personnel

Les élus ont redit leur difficulté à trouver du personnel qualifié pour diriger les crèches.

Les élus considèrent que la possibilité de confier la direction d'une structure de moins de 40 places à des personnes ayant une qualification sans rapport avec la petite enfance (assistant social, éducateur spécialisé, conseillère en économie sociale et familiale, psychomotricien) est une réponse inadaptée et incompatible avec la prise en compte des besoins spécifiques du jeune enfant.

Selon eux la solution à la pénurie de professionnels passe par une augmentation du nombre de puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture en revoyant à la hausse les numéros clausus et en proposant des formations gratuites par le biais de l'éducation nationale.

- Taux d'encadrement

Les élus demandent que soit explicitement indiqué que l'adjoint qui doit assister le directeur dans les structures de 60 places compte dans le taux d'encadrement.

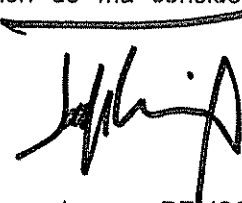
Monsieur Jean-Jacques TREGOAT
Directeur Général de l'Action Sociale
7-11 place des 5-Martyrs-du-lycée-Buffon
75696 Paris Cedex 14

- Création de micro crèches

Les élus contestent ce nouveau dispositif à cause de l'insuffisance d'encadrement en nombre (possibilité d'une seule personne s'il y a moins de 3 enfants, ce qui est contraire aux règles de sécurité alors que dans les crèches « classiques » il faut 2 personnes présentes à tout moment) et en qualification. Les élus considèrent que la garantie d'un accueil de qualité n'est pas assurée et craignent d'être pénalisés en cas de problème.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter aux demandes des élus,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques PELISSARD